



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 029

Séance du 18 juillet 2023

PARTICIPATION A TERRITOIRES D'INDUSTRIE II



L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 11 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Philippe ESTERELLAS et Didier TERNAT

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Le Conseil communautaire validait par délibération n°2019-117 du 12 décembre 2019 le protocole d'accord en vue de sa participation au dispositif « Territoires d'Industrie » initié par l'État dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Cette initiative visait à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Malgré de fortes motivations, le contexte (lié au COVID, à la défusion des Communautés de l'ouest, à un retard dans l'identification d'un ambassadeur industriel et à une problématique de gouvernance opérationnelle), n'a pas permis d'aller au-delà du protocole d'accord.

Lors du Conseil National de l'Industrie de vendredi 23 juin 2023, la Première ministre a officiellement lancé la phase II du programme « Territoire d'Industrie » pour la période 2023-2027, les territoires volontaires devant candidater par une lettre d'intention avant le 22 septembre 2023.

L'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine ont fait part d'une volonté commune de proposer un périmètre sur l'ensemble de la Creuse.

En effet, la Creuse dispose de pépites industrielles et de filières spécifiques, voire de niches, réparties sur l'ensemble du territoire creusois, dont la filière Art textile/Art tissé est un exemple. Loin d'être une problématique, la candidature doit démontrer qu'il s'agit d'un avantage permettant de répondre à la relocalisation industrielle et à la fabrication décentralisée.

Il apparaît important au-delà d'une question de périmètre de qualifier les besoins des industriels creusois et de qualifier l'offre de l'État des collectivités et de la CCI pour y répondre.

Au regard des éléments précités, le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :

1. **SOUTIENT la candidature d'un Territoire d'Industrie Phase II de périmètre creusois**, prenant en compte la typicité des entreprises de nos territoires ruraux et leurs besoins,
2. **AUTORISE Madame la Présidente** à signer tout document afférent à cette décision, et notamment toute demande de financement complémentaire.

Ainsi fait et délibéré le 18 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

